

DECISION N° ~~0565748~~ /D/MINSANTE/SG/DRH/SDP/SPMABGS/BPABGS.- du 08 MAI 2017

Portant affectation d'un personnel en service au Ministère de la Santé Publique

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- VU La Constitution ;
 - VU le Décret N° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat modifié et complété par le Décret N° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
 - VU le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - VU le Décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;
 - VU le Décret N° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur **ESSOUMBA Simon Pierre**, Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, Matricule **575 518-Q**, mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique, est pour compter de la date de signature de la présente Décision, affecté au Comité National de Lutte contre le SIDA.

Article 2 : L'intéressé est tenu de rejoindre son nouveau poste d'affectation dans les quinze (15) jours qui suivent la signature de la présente décision.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- CAB/MINSANTE/SESP
- SG
- DRH/CNLCS
- SDP
- SPMABGS/FCP
- Intéressé
- Chrono/Archives
- Observatoire RH



LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

André MAMA FOU DA